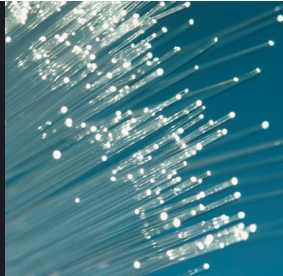


**P** PROGRAMME  
**R** RÉGIONAL  
**A** D' ACTIONS  
**I** INNOVATRICES **MIDI-PYRÉNÉES**



Internet public  
et citoyen



avec le soutien de  
l'Union européenne (FEDER)

[www.midipyrenees.fr/prai](http://www.midipyrenees.fr/prai)



RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES

## Éditorial



*Bien maîtrisé et régulé, le développement des technologies de l'information et des services numériques est sans conteste une opportunité pour moderniser les services publics et en garantir un meilleur accès aux citoyens.*

*Les collectivités locales sont souvent conscientes de ces enjeux et, depuis plusieurs années, elles participent activement à la promotion de l'administration électronique locale et citoyenne.*

*En Midi-Pyrénées, près de 400 communes et 35 intercommunalités ont ainsi mis en place un site Internet. Les associations départementales des maires se mobilisent également pour sensibiliser les élus locaux aux enjeux de l'Internet Public.*

*Un effort important reste néanmoins à faire en terme de qualité du contenu proposé par ces sites et sur la mise en œuvre de véritables services en ligne pour les citoyens.*

*Dans ce contexte, le Conseil Régional souhaite franchir un cap décisif à l'occasion du lancement du volet TIC du PRAI (Programme Régional d'Actions Innovatrices), soutenu et co-financé par l'Union européenne.*

*Les propositions sur ce thème tiennent largement compte des demandes exprimées par les élus et les techniciens des collectivités locales et se*

*présentent sous la forme d'un plan d'actions, intitulé "Internet Public et Citoyen", organisé en 4 volets complémentaires présentés dans ce guide.*

*Ce dispositif s'adresse à tous les élus locaux de Midi-Pyrénées et concerne toutes les collectivités qui souhaitent améliorer la qualité du service public en ligne.*

*Il sera mené en partenariat étroit avec l'Etat, pour faire le lien avec les projets nationaux sur l'administration électronique, et avec les associations départementales des maires pour se coordonner avec les initiatives locales.*

*Cette action viendra ainsi compléter la panoplie d'intervention de la Région en matière d'usages numériques, en particulier sur le développement du haut débit partout et pour tous, sur l'accès public à Internet – avec le programme Cyberbase Midi-Pyrénées –, sur les services innovants dans l'éducation – avec ASTER et les environnements numériques de travail –.*

*Martin Malvy*

**Martin MALVY**  
Ancien ministre  
Président de la Région Midi-Pyrénées

“ J'ai besoin de comprendre les enjeux et de connaître les possibilités d'action ”

## ACTION 1 : sensibiliser, former les élus et agents territoriaux

Les technologies d'aujourd'hui modifient profondément les modes de fonctionnement internes et la relation des collectivités avec leurs usagers.

Cette rapidité de transformation liée à la pratique d'Internet demande aux élus et à leurs équipes d'être préparés, sensibilisés, formés au déploiement de ces nouvelles applications et aux enjeux qui en découlent.

### ☒ Sensibiliser

#### Qui est concerné ?

Les élus et les agents territoriaux des communes et intercommunalités, ainsi que les associations d'élus, sont prioritairement concernés par ces actions.

#### Quels services rendus ?

Un diagnostic individuel sera envoyé à chaque commune et intercommunalité disposant d'un site Internet. Des ateliers thématiques sont de nature à favoriser l'échange de bonnes pratiques et la transmission d'expertise.

#### Comment ?

Des séminaires de sensibilisation sont organisés par l'ARDESI, pour différentes populations :

- Les élus locaux, en partenariat avec les Associations des Maires seront conviés à participer à des réunions d'échange et d'information.
- Les Chefs de projet Internet des communes et les responsables d'intercommunalités seront invités à suivre des ateliers spécifiques.
- La filière multimédia fera également l'objet d'actions de sensibilisation organisées en concertation avec les organismes consulaires et filières professionnelles.

#### Quand ?

Les actions de sensibilisation se déroulent pendant toute la durée du programme 2006-2007.

### ☒ Former

Des actions de formation sont mises en place sur tout le territoire régional sur des thématiques opérationnelles, pratiques, usuelles répondant aux problématiques des élus et de leurs équipes. L'objectif est de leur donner les clés pour comprendre les enjeux et pour agir.

#### Qui est concerné ?

En priorité les élus locaux mais également leurs chefs de projet (DGS, secrétaires de mairie, techniciens).

#### Quels services rendus ?

Les élus disposent d'une formation adaptée à leurs besoins, organisée sur leur territoire avec des thèmes centrés sur leurs préoccupations. Un support de formation leur est remis.

#### Comment ?

Les formations sont mises en place en concertation avec les associations d'élus et sont organisées au sein même des collectivités intéressées, qui doivent généralement fournir les moyens logistiques (salle, connexion Internet).

Deux formats sont proposés : le « buffet des savoirs », pour une cinquantaine de participants sur un thème transverse lié à l'administration électronique ; « l'atelier de projet », pour dix à quinze personnes autour d'un thème plus ciblé.

Les formations portent sur des thématiques liées aux compétences des intercommunalités et communes : la démocratie participative, les services aux citoyens, le développement économique, le tourisme, l'aide sociale, l'enseignement, les outils collaboratifs, les systèmes d'information, ...

L'objectif est de former 1000 élus pendant la durée du programme (2006-2008).

Le programme détaillé et les modalités pratiques sont disponibles sur le site de la Région ([www.midipyrenees.fr/prai](http://www.midipyrenees.fr/prai))

#### Quand ?

Les formations débutent en novembre 2006 et sont programmées jusqu'à mi-2008.

“ Je souhaite m'appuyer sur un accompagnement méthodologique avant de lancer mon projet ”

## ACTION 2 : l'aide au conseil

Certaines collectivités locales souhaitent se lancer dans un projet de type Internet Public ou franchir un pas supplémentaire. Elles manquent cependant de ressources techniques pour définir précisément leurs besoins, analyser les solutions existantes pour satisfaire ces besoins, élaborer un cahier des charges techniques correspondant, ... Ces collectivités ont besoin d'une « aide au conseil ».

### Qui est concerné ?

Les communes, intercommunalités, pays, associations d'élus et organismes de soutien aux collectivités pourront bénéficier de cette aide, après sélection par appel à candidatures lancé par la Région Midi-Pyrénées.

### Quels services rendus ?

Une prestation d'ingénierie personnalisée est apportée aux collectivités bénéficiaires pour les accompagner dans le montage de leur projet d'Internet Public.

### Comment ?

Un prestataire sélectionné dans le cadre du PRAI assiste la Région Midi-Pyrénées dans la mise en œuvre de cette mission.

Les collectivités intéressées sont sélectionnées au travers d'un appel à candidatures par la Région Midi-Pyrénées, sur avis d'un jury de sélection.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- taille de la commune (*seront particulièrement visées les communes hors agglomérations dont la population est inférieure à 2500 habitants ou les intercommunalités dont la population est inférieure à 15 000 habitants*)
- intérêt du projet pour le territoire et les usagers finaux
- démarche collaborative et partenariale,
- capacité à gérer le projet en phase opérationnelle,
- reproductibilité sur un autre territoire.

Les collectivités choisies bénéficient alors d'une aide au conseil de 7 jours en moyenne, entièrement prise en charge dans le cadre du programme. Cette aide sera apportée à 50 projets au maximum.

### Quand ?

L'appel à candidatures est ouvert en continu de septembre 2006 à fin novembre 2007. Les collectivités intéressées peuvent retirer un dossier de candidature et le déposer au guichet unique dont les coordonnées sont indiquées à la fin de ce guide.

Le jury de sélection se réunira environ tous les 4 mois pour examiner les candidatures et désigner les collectivités bénéficiaires.

## “ J’ai un projet de service en ligne pour mes citoyens et je cherche un soutien financier ”

### ACTION 3 : le soutien à des projets innovants

Des collectivités locales ont cerné les enjeux, élaboré un projet viable, sont prêtes à consacrer des moyens financiers et humains autour du projet, souhaitent parfois réorganiser leurs équipes autour de ce projet. Elles sont maintenant à la recherche d'un soutien financier pour lancer effectivement leur projet.

#### Qui est concerné ?

Les communes, intercommunalités, les pays, les associations d'élus et structures d'appui aux collectivités pourront concourir à l'appel à candidatures lancé par la Région Midi-Pyrénées.

#### Quels services rendus ?

Chaque collectivité sélectionnée bénéficiera d'une subvention d'investissement de 80% des coûts éligibles plafonnés à 50 000 € par projet.

#### Comment ?

Les collectivités intéressées sont sélectionnées, au travers d'un appel à candidatures, par la Région Midi-Pyrénées sur avis d'un jury spécialisé.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- taille de la commune (*seront particulièrement visées les communes hors agglomérations dont la population est inférieure à 2 500 habitants ou les intercommunalités dont la population est inférieure à 15 000 habitants*)
- intérêt du projet pour le territoire et les usagers finaux, - démarche collaborative et partenariale (notamment public-privé)
- caractère innovant (technique, démarche, territoriale, en terme de services)
- capacité à gérer le projet en phase opérationnelle (ressources financières et capacités d'autofinancement, ressources humaines...) dans les délais du programme régional et d'en assurer la pérennité
- reproductibilité sur un autre territoire.

L'appel à projets vise à soutenir des services numériques à destination des usagers finaux. Il ne sera pas ouvert à certaines thématiques internes aux collectivités locales, telles que la numérisation du cadastre, la mise en place de systèmes d'information géographique ou la dématérialisation des marchés publics.

Cette aide sera apportée à 25 projets au maximum.

#### Quand ?

L'appel à projets est ouvert en continu de septembre 2006 à septembre 2007. Les collectivités intéressées peuvent retirer un dossier de candidature et le déposer au guichet unique dont les coordonnées sont indiquées à la fin de ce guide.

Le jury de sélection se réunira environ tous les 4 mois pour examiner les candidatures et désigner les collectivités bénéficiaires.

## « Où trouver des informations, des guides, des bonnes pratiques ? »

### **ACTION 4 :** **le Centre de Ressources pour l'Internet Public et Citoyen**

Ce Centre de Ressources a pour vocation de devenir un grand espace d'information, d'expertise, de rencontre, d'échange et un exemple réussi de travail collaboratif sur la thématique de l'Internet Public et Citoyen.

#### Qui est concerné ?

Les élus et les agents territoriaux des communes et intercommunalités, ainsi que les associations d'élus, sont prioritairement concernés par ces actions.

#### Quels services rendus ?

Le Centre de Ressources est le lieu de référence pour trouver de l'information sur ce programme, des conseils personnalisés, des indicateurs sur la société de l'information.

Des productions sont mises régulièrement à disposition de tous : diagnostic annuel de la société de l'information

en Midi-Pyrénées, guides à destination des porteurs de projets, notamment l'un concernant les intercommunalités, études et fiches pratiques.

#### Comment ?

Cette mission est confiée à l'ARDESI, qui mobilise une équipe, met à disposition son site Internet ([www.ardesi.fr](http://www.ardesi.fr)), édite les guides, les fiches pratiques et dossiers pédagogiques.

Une logique de mutualisation de contenus est initiée pour que toutes les productions de l'ARDESI créées grâce à ce programme puissent être librement et gratuitement utilisées sur les sites Internet des partenaires (associations d'élus, consulaires, services de l'Etat...).

#### Quand ?

Le Centre de Ressources est opérationnel depuis le 1er mai 2006. Le contenu du site Internet sera enrichi en permanence pendant la durée du programme.

Deux guides seront publiés, dont l'un en 2006 sur le thème des « nouvelles technologies au service de l'intercommunalité ».

Le diagnostic de la société de l'information en Midi-Pyrénées sera présenté en décembre 2006 et en novembre 2007 à l'Hôtel de Région.

## À qui s'adresser ?

Pour obtenir des informations,  
retirer un dossier ou déposer une candidature aux appels à projets,  
obtenir un guide spécifique,  
téléphonez-nous au  
**05 34 31 93 86**  
ou écrivez-nous à  
**[praitic@midipyrénées.fr](mailto:praitic@midipyrénées.fr)**

Pour obtenir des informations sur la formation,  
vous inscrire et organiser un atelier dans votre collectivité,  
vous pouvez contacter le  
**0811 034 600** (coût d'un appel local)  
à partir de novembre 2006.

## Le plan internet public et citoyen

Courriel : [praitic@midipyrenees.fr](mailto:praitic@midipyrenees.fr)

[www.midipyrenees.fr/prai](http://www.midipyrenees.fr/prai)

La présente publication n'engage que son auteur. La Commission Européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cet document.

**RAFEUT**  
Région Midi-Pyrénées